Initiation à la T.P.M.

Production - Performance Industrielle

31/10/2026

Public et prérequis

Toute personne ayant à mettre en place ou à utiliser la démarche TPM.

Expérience industrielle.

Les objectifs

- Connaître la démarche TPM et les différentes étapes de mise en œuvre
- Améliorer les performances des installations avec la participation des personnels concernés

Les méthodes pédagogiques et d'encadrement

- Apports théoriques et méthodologiques
- Etudes de cas

L'AFPI acm Formation atteste que nos formateurs disposent d'un parcours professionnel significatif en lien avec l'action de formation et de compétences pédagogiques leur permettant de dispenser ce programme.

Programme

Appréhender le concept TPM*

- Définition
- Indicateur de la maintenance (TRS : Taux de rendement synthétique)
- Le contexte de la TPM
- Les démarches de progrès permanent
- Les 5 S, outils de base de la TPM

Les différentes étapes de mise en œuvre

- L'équipe projet
- Les processus de mise en œuvre
- Les coûts

Le suivi

- L'avancement
- La correction des écarts

Modalité d'évaluation

- Attestation

Suivi de la formation

Le suivi de l'exécution de l'action se fait par :

- L'émargement de feuilles de présence par chaque stagiaire.

CENTRES DE FORMATION

Lille, Boulogne, Hénin-Beaumont, Valenciennes, Maubeuge, Cambrai, St-Omer, Calais, Béthune

DURÉE DE LA FORMATION

1 jour

ACCUEIL PSH

Formation ouverte aux personnes en situation de handicap. Moyens de compensation à étudier avec le référent handicap du centre concerné.

Les + afpi

• 1300 Jeunes formés par an
• 600 contrats d'alternance à pourvoir
• 750 entreprises partenaires
• Accompagnement individualisé
• Diplômes reconnus par l'Etat

• Savoir-être, management, sécurité
• Pédagogie innovante (par projets, en îlots, projet Voltaire, Olympiades des métiers)
• Equipement en machines modernes qui préparent aux métiers de demain

10 CENTRES
dans le Nord Pas-de-Calais situés au coeur des bassins industriels et d'emploi

- Fiche d’évaluation de stage

Version documentaire

PR5/ENR/01 V.3